



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC
Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 3 avril 2023 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot numéro 6 317 514 du cadastre du Québec (34, rue du Pré)

Demande de Charles-Antoine Houle, portant le numéro 2023-02-0001 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de régulariser l'emplacement de la thermopompe située à 1,68 mètre de la ligne de lot plutôt qu'à 3 mètres, le tout tel que prescrit à l'article 5.4.8 e) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 16 MARS 2023.

Katherine Beaudoin

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Beaulac-Garthy, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 16 mars 2023 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 mars 2023.

Katherine Beaudoin

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**